

Déclaration volontaire des incidents

Les incidents d'exposition et sans exposition mettant en cause des agents pathogènes humains et des toxines (APHT) qui ne sont pas visés par la *Loi sur les agents pathogènes humains et les toxines* (LAPHT) et son *Règlement* (RAPHT) peuvent être soumis volontairement à l'Agence de la santé publique du Canada. Ces incidents sont résumés ci-dessous.

Résultats

213 incidents de laboratoire déclarés volontairement :

- **139 rapports d'exposition** (dont 1 infection contractée en laboratoire [ICL] soupçonnée et 1 ICL confirmé et 16 cas exclus)
- **74 rapports sans exposition** (y compris 56 possessions/productions involontaires, 13 rejets accidentels, 3 agents biologiques volés, 1 agent biologique manquant ou perdu et 1 agent biologique à cote de sécurité élevée [ABCSE] non reçus dans les 24 heures suivant l'arrivée prévue)

Activités principales

L'activité la plus courante au moment d'un incident d'**exposition** était la **microbiologie (43,9 %)**. Pour les incidents **sans exposition**, les activités **d'identification microbiologique** étaient les plus courantes (**39,7 %**).

Secteurs

66 incidents d'exposition ont été déclarés dans le secteur **hospitalier (47,5 %)** et **32** dans le secteur **académique (23,0 %)**.

39 incidents sans exposition ont été déclarés dans le secteur **hospitalier (53,4 %)** et **13** dans les secteurs **académique** et **privé (17,8 % chacun)**.

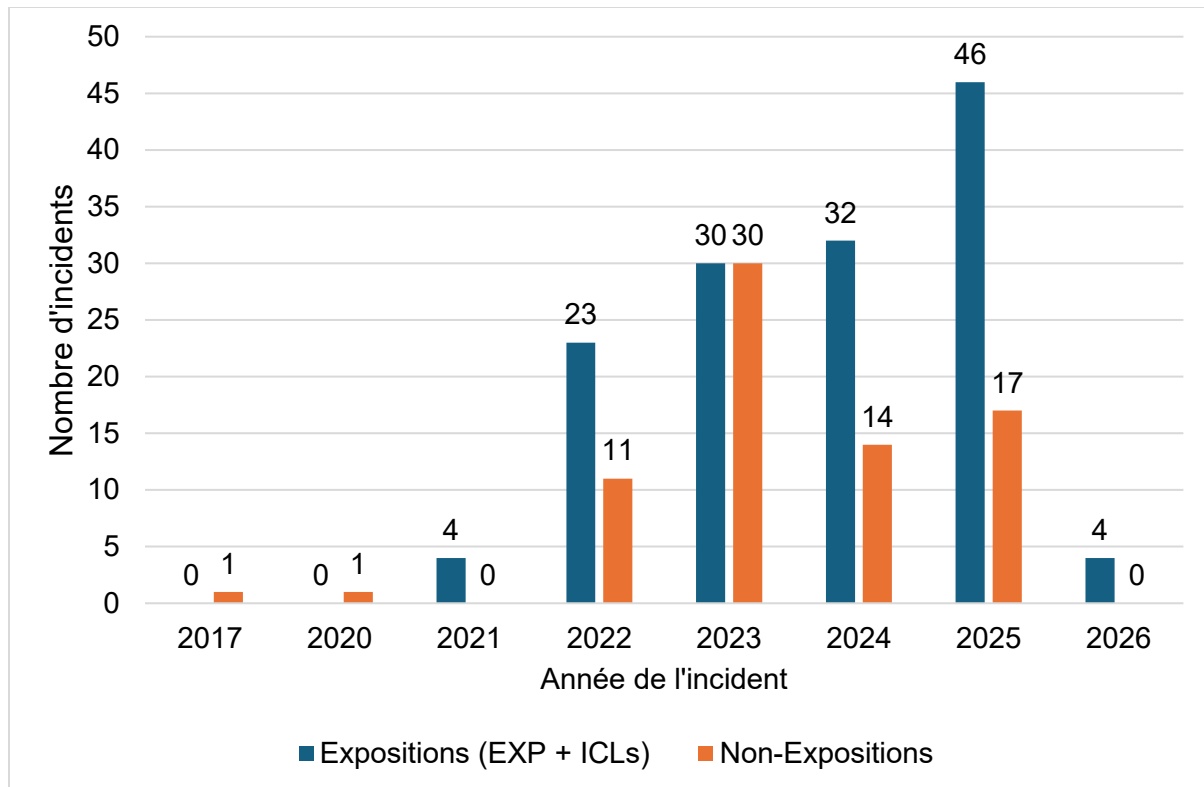
Causes fondamentales de l'exposition

Sur un total de **264** citations relatives aux causes fondamentales, les plus courantes étaient les **facteurs humains (26,5 %)**, les **procédures opérationnelles normalisées (18,2 %)** et la **formation (15,2 %)**. Cela reflète les causes fondamentales les plus souvent citées dans les rapports d'exposition obligatoires en 2025.

Types d'évènement

181 types d'évènements d'incidents d'exposition ont été relevés.

Les types d'évènement les plus courants étaient liés aux **procédures (23,8 %)**, aux **déversements (14,9 %)** et à **d'autres types (20,4 %)** impliquant une possession involontaire.



Remarque : Les installations peuvent faire une déclaration volontaire depuis novembre 2021. Les incidents datant d'avant 2021 ont été déclarés rétroactivement.

Qu'est-ce qu'une déclaration volontaire ?

Les incidents qui ne sont pas obligatoires en vertu de la LAPHT et du RAPHT comprennent :

- Incidents impliquant des agents pathogènes du groupe de risque 1
- Expositions ou infections contractées en laboratoire impliquant des agents pathogènes ou des toxines dans leur environnement naturel ou des échantillons primaires (p. ex. sang, sérum, salive, lait, urine ; non cultivés ou transformés)
- Incidents survenant dans des installations exemptées des exigences du permis

Personnes touchées (N = 306)

En moyenne, **2,20** personnes ont été affectées par incident d'exposition. La plupart étaient des **technologues/techniciens (n = 249 ; 81,4 %)** et exposés par **inhalation (n = 159 ; 52,0 %)**.

Agents pathogènes en cause

Lors d'incidents d'exposition

Il y avait **104** APHT connus et **46** APHT inconnus impliqués.

- **75** APHT (**50 %**) étaient des **non-ABCSE**. De ce nombre, **14 (9,3 %)** appartenait au **GR1**, **36 (24,0 %)** au **GR2** et **25 (16,7 %)** au **GR3**.

- **29 APHT (19,3 %)** étaient des **ABCSE** qui étaient tous du **GR3**.
- Les types d'agents les plus en cause pour les APHT du **GR1** étaient les **lignées cellulaires (2,7 %)** et les **bactéries (2,0 %)**.
- Les types d'agents les plus en cause pour les APHT du **GR2** étaient les **bactéries (14,7 %)** et les **virus (6,0 %)**.
- Les types d'agents les plus en cause dans les APHT du **GR3** étaient les **bactéries (17,3 %)**, les **prions** et les **virus (7,3 % chacun)**.

Les agents pathogènes les plus courants étaient ***Neisseria meningitidis* (8,7 %)** et l'**agent de la maladie de Creutzfeldt-jakob (7,3 %)**.

Lors d'incidents sans exposition

Il y avait **92 APHT** connus et **17 APHT** inconnus impliqués.

- **76 APHT (69,7 %)** étaient des **non-ABCSE**. De ce nombre, **15 (13,8 %)** appartenaient au **GR1**, **31 (28,4 %)** au **GR2** et **29 (26,6 %)** au **GR3**.
- **16 APHT (14,7 %)** étaient des **ABCSE**. De ce nombre, **15 (13,8 %)** appartenaient au **GR3** et **1 (0,9 %)** au **GR4**.
- Le type d'agent le plus en cause dans les APHT du **GR1** était la **bactérie (11,9 %)**.
- Les types d'agents les plus impliqués dans les APHT du **GR2** étaient les **bactéries (19,3 %)** et les **champignons (3,7 %)**.
- Les types d'agents les plus impliqués dans les APHT du **GR3** étaient les **bactéries (14,7 %)** et les **champignons (13,8 %)**.
- Le **GR4** était un **virus**.

Les agents pathogènes les plus courants étaient ***Mycobacterium tuberculosis* (9,2 %)** et l'**agent de la maladie de Creutzfeldt-jakob (6,4 %)**.

Comparaison : Rapports d'incident volontaires et obligatoires

Des similitudes ont été constatées entre l'activité principale, le secteur, la cause fondamentale, le type d'événement, le rôle de la personne touchée et la voie d'exposition dans les rapports d'incident volontaires et obligatoires. Une plus grande proportion d'agents pathogènes du GR3 ont été impliqués dans les incidents volontaires par rapport aux incidents obligatoires parce qu'ils étaient liés à des échantillons primaires ou à des agents pathogènes inconnus au moment de l'exposition pendant les activités de diagnostic.

Pourquoi la déclaration volontaire est-elle importante ?

La déclaration volontaire permet de saisir un plus large éventail d'incidents, y compris des événements qui ne respectent pas les exigences réglementaires et qui, autrement, ne seraient pas déclarés. En partageant ces expériences, les installations contribuent à une

compréhension plus complète des risques de biosécurité et aident à éclairer les stratégies de prévention ciblées de l'Agence de la santé publique du Canada.
Communiquez avec l'ASPC au biosafety-biosecurite@phac-aspc.gc.ca si vous avez des questions supplémentaires.